



# La fabrique des statistiques pénitentiaires : comment une enquête ethnographique peut éclairer une recherche économétrique

Anaïs Henneguelle

## ► To cite this version:

Anaïs Henneguelle. La fabrique des statistiques pénitentiaires : comment une enquête ethnographique peut éclairer une recherche économétrique. Criminocorpus, revue hypermédia, Criminocorpus, 2017. hal-01948788

HAL Id: hal-01948788

<https://hal.univ-rennes2.fr/hal-01948788>

Submitted on 8 Dec 2018

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## La fabrique des statistiques pénitentiaires

Comment une enquête ethnographique peut éclairer une recherche économétrique

Anaïs Henneguelle

---



### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/criminocorpus/3515>  
ISSN : 2108-6907

### Éditeur

Criminocorpus

Ce document vous est offert par Université Rennes 2



### Référence électronique

Anaïs Henneguelle, « La fabrique des statistiques pénitentiaires », *Criminocorpus* [En ligne], Prison et méthodes de recherche, Communications, mis en ligne le 30 juin 2017, consulté le 08 décembre 2018.  
URL : <http://journals.openedition.org/criminocorpus/3515>

---

Ce document a été généré automatiquement le 8 décembre 2018.

Tous droits réservés

---

# La fabrique des statistiques pénitentiaires

Comment une enquête ethnographique peut éclairer une recherche économétrique

Anaïs Henneguelle

---

- 1 En consultant les « Chiffres-Clefs de l'Administration pénitentiaire » publiés annuellement par le Ministère de la Justice, le lecteur peut apprendre qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2015, la France compte 66 270 détenus au sein de ses 188 établissements<sup>1</sup>. Parmi eux, 81,3 % sont de nationalité française ; 20,5 % sont âgés de 25 à 30 ans ; 17,2 % ont été condamnés à une peine inférieure à six mois et 26,1 % au titre de violences volontaires ; 43,4 % se déclarent sans diplôme à leur arrivée en prison. Tous ces chiffres, parmi de nombreux autres<sup>2</sup>, sont rendus publics à intervalles réguliers par la Direction de l'Administration pénitentiaire (DAP), et plus particulièrement par le Bureau des statistiques et des études (Me5).
- 2 Celui-ci s'appuie sur les établissements pénitentiaires qui font remonter des informations locales vers le Ministère de la Justice. Chaque prison dispose pour cela d'un service particulier, le greffe, où sont collectées de nombreuses données sur les personnes détenues<sup>3</sup>. C'est dans ce service que sont accueillis les nouveaux arrivants et qu'un dossier individuel leur est créé, mais également que transitent toutes les décisions judiciaires à leur sujet (condamnations, remises de peine, aménagements de peine, etc.).
- 3 Les statistiques pénitentiaires, comme une grande partie des chiffres utilisés dans l'espace médiatique, sont souvent considérées comme traduisant la réalité et comme naturalisés. Une fois sortis de la boîte noire de leur construction, que peu de gens maîtrisent réellement, ils sont pris pour argent comptant, ou plutôt pour argument comptant ; ils permettent non seulement de prouver mais aussi de gouverner<sup>4</sup> dans ce que d'aucuns décrivent comme un « système de performance totale »<sup>5</sup>. C'est d'ailleurs dans cette perspective que je commence mes recherches en économie de la prison, lors de ma première année de doctorat : j'utilise des bases de données fournies par la Direction de l'Administration pénitentiaire afin d'effectuer des analyses économétriques portant sur

l'efficacité des aménagements de peine en termes de lutte contre la récidive. Je considère ces statistiques pénitentiaires comme fiables, objectives, « données ». Puis vient la période des doutes : doutes face à la lecture de textes sociologiques (en particulier ceux d'Alain Desrosières), doutes face à certaines variables qui me paraissent mal codées ou donnent des résultats incohérents, doutes aussi face à des critiques qui proviennent d'autres acteurs institutionnels.

- 4 Cet article rend compte d'une démarche sociologique définie au fil de l'eau. L'objet a été construit pour répondre aux interrogations posées par un travail économétrique : il s'agissait de me rassurer sur la qualité des bases de données dont je disposais, et finalement sur la qualité des analyses que j'en tirais. Pour cela, j'ai choisi de plonger au cœur de la fabrique statistique afin d'observer la production quotidienne du chiffre pénitentiaire.
- 5 La visée méthodologique de cet article est double. D'une part, et c'est l'objet de ma première partie, il rend compte de cette expérience d'enquête en prison auprès des greffiers pénitentiaires. J'ai réalisé une étude de type ethnographique au sein d'un centre pénitentiaire et d'une maison d'arrêt de la région parisienne<sup>6</sup>. Ma présence sur place m'a permis d'observer l'activité quotidienne mais aussi de dialoguer avec les membres du personnel et d'avoir accès de nombreuses ressources, notamment documentaires. Je cherche ici à retracer mon parcours de recherche, depuis la construction de mon objet autour d'une question pragmatique (puis-je faire confiance aux statistiques pénitentiaires dans mes travaux économétriques ?) jusqu'à mon entrée en détention puis la négociation de mes relations avec les différents acteurs que j'ai pu y rencontrer.
- 6 D'autre part, il s'agit d'exposer quelques résultats qui permettent de mieux comprendre la fabrication institutionnelle des statistiques pénitentiaires. En cela, cet article vise à renseigner les chercheurs, aspirants ou confirmés, mais aussi un public plus large sur les outils statistiques qu'ils peuvent trouver via différentes sources. Autrement dit, comment la DAP compte-t-elle concrètement le nombre de détenus présents au sein des établissements pénitentiaires français, et comment est-elle amenée à connaître d'autres informations à leur sujet ? Ici, je ne considère plus les chiffres comme une traduction de la réalité, mais comme des artefacts, fruits de multiples opérations de classements, de catégorisations ou de simplifications. Je m'inscris en cela dans une longue tradition de sociologie de la statistique (pour ne donner que quelques exemples, Desrosières 1993<sup>7</sup> et 2008<sup>8</sup>, Gollac 1997<sup>9</sup>, Ruiz 2015<sup>10</sup>), tout en choisissant d'étudier le cas de la saisie et du codage au quotidien du chiffre pénitentiaire<sup>11</sup>.

## Une économètre devient sociologue des statistiques : l'ethnographie pour mieux comprendre des bases de données

- 7 Au début de mon doctorant d'économie, je ne prévois pas d'entrer en prison pour y effectuer un terrain de recherche. Mon sujet concerne les politiques pénales, et je jongle plutôt avec des séries statistiques par logiciel interposé. Petit à petit, j'ai pourtant le sentiment que cela ne suffit pas, qu'il me faut aller plus loin pour comprendre et interpréter correctement mes résultats. Cette posture d'économètre qui veut déconstruire la boîte noire de la construction du chiffre me conduit sans cesse à redéfinir

mon objet, et finalement à ne plus savoir très bien comment me situer en tant que chercheuse lorsqu'enfin je pénètre ce terrain carcéral.

### Quand l'économétrie pose question(s)...

- 8 Mes travaux de thèse démarrent en septembre 2014 et s'inscrivent dans le domaine de l'économie des prisons. Très vite, je m'intéresse aux effets des différents aménagements de peine sur la récidive, dans la lignée de mon mémoire de master 2 qui porte sur la semi-liberté<sup>12</sup>. Je choisis finalement de travailler sur le placement sous surveillance électronique (PSE), sujet d'actualité puisque très utilisé par les juges de l'application des peines pour aménager de courtes peines de prison (plus de 20 000 bracelets électroniques sont octroyés chaque année en France<sup>13</sup>). Pour ce faire, j'exploite économétriquement certaines bases statistiques portant sur les détenus et sur les personnes placées qui me sont fournies par le service Me5 de la DAP<sup>14</sup>. Ce travail s'étale sur plusieurs mois, et aboutit à la rédaction d'un article publié par la suite<sup>15</sup> : il semble que le PSE contribue bien à faire baisser le risque de la récidive par rapport à l'incarcération ferme, et ce toutes choses égales par ailleurs. Au cours de la première année de ma thèse, j'envisage de poursuivre sur cette voie et de m'inscrire durablement dans une démarche d'évaluation des politiques publiques : à mes yeux, il s'agit avant tout de chercher les outils les plus efficaces pour lutter contre la récidive. Les données statistiques sont ici de simples instruments, elles sont « données », justement, elles sont des moyens pour parvenir à une fin.
- 9 Néanmoins, je comprends progressivement que ces statistiques peuvent au contraire devenir des objets de recherche à part entière. Lors de séminaires, je rencontre ainsi des sociologues ou des économistes qui m'expliquent que l'étude de la fabrique du chiffre peut s'avérer utile, afin notamment de mieux saisir les limites de mes résultats. Mon laboratoire de recherche (IDHES) joue ici un grand rôle puisque ses axes de recherche accordent une place importante à la construction des catégories statistiques ; l'un de mes encadrants, Christian Bessy, lui-même participant au courant de l'économie des conventions, m'encourage fortement à utiliser d'autres méthodes face à mon objet<sup>16</sup>. La lecture d'Alain Desrosières me fait également réfléchir à mes données et à ma propre utilisation de « l'argument statistique »<sup>17</sup>. Ce que je prenais auparavant comme évident ou naturel m'apparaît au fur et à mesure comme construit, comme discutable et conventionnel<sup>18</sup>. Par la suite, je découvre plus en profondeur cette vision des statistiques partagée par une vaste littérature sociologique (pour ne citer que deux exemples parmi de nombreux autres, Passeron 1991<sup>19</sup> et Merllié 1988<sup>20</sup>) que j'essaie alors de mieux connaître. En particulier, l'article de Jean-Pierre Briand, Jean-Michel Chapoulie et Henri Peretz consacré aux statistiques scolaires a joué un grand rôle dans ma démarche<sup>21</sup>. Les auteurs y montrent que les données administratives sont d'abord « les produits des activités d'un personnel déterminé » au sein d'une institution particulière, et non des « mesures » des comportements d'une population<sup>22</sup>. Dans mon cas, les statistiques pénitentiaires seraient plus un reflet des conditions de fonctionnement de l'administration pénitentiaire que de la structure sociale des détenus ; afin de ne pas rester cantonnée aux « représentations constituées de l'institution impliquée par [ces] statistiques », il me faut donc examiner en détails leurs conditions de production<sup>23</sup>.
- 10 Je suis d'autant plus réceptive à la découverte de cette littérature que je m'interroge moi-même sur la fiabilité de mes données. En effet, je bute parfois sur des problèmes

méthodologiques ou des résultats incohérents dans les bases statistiques que j'exploite. Par exemple, je dispose d'une variable intitulée « situation d'emploi » qui m'intéresse beaucoup, puisque le fait d'avoir une situation professionnelle stable joue à la fois sur la probabilité de récidiver et sur celle d'obtenir un aménagement de peine. Pour l'économètre, il est essentiel que cette variable soit fiable, c'est-à-dire qu'elle comporte peu de valeurs manquantes et qu'elle soit codée correctement. Or, dans l'une des bases dont je dispose et qui porte sur les sortants de prison de l'année 2002, elle n'est pas renseignée pour plus de 1 800 individus (soit pour plus d'un quart de l'échantillon). De plus, il semble que certaines modalités aient été créées au fur et à mesure par les personnes qui l'ont remplie, sans souci d'homogénéiser les catégories entre elles. Je fais ainsi face à 14 modalités : « actif » (pour 36 individus), « CES » (41), « chômeur » (1 450), « étudiant/scolarité » (146), « formation » (152), « inactif » (289), « intérim/CDD » (281), « invalide » (64), « non déterminé » (266), « non salarié » (62), « non renseigné » (1 634), « retraité » (107), « salarié » (1 890), « sans emploi » (489). La différence entre « étudiant/scolarité » et « formation » n'est pas évidente à saisir, tout comme celle entre « sans emploi » et « chômeur ». À chaque fois, je me demande si l'interprétation que j'en fais est conforme à l'idée qu'en avait la personne qui a rempli les informations.

- 11 Une autre variable me pose question, celle de la situation de logement. Elle comporte elle aussi des valeurs manquantes (406, soit environ 8 % de mon échantillon). De plus, lorsque j'effectue des régressions exploratoires, je m'aperçois que le fait d'être sans domicile fixe a un effet négatif et significatif sur la probabilité de récidive, ce qui est contraire aux résultats d'enquêtes précédentes (principalement qualitatives) menées sur les sans-abris<sup>24</sup>. Notons que les problèmes méthodologiques ou analytiques que je rencontre ainsi concernent essentiellement des variables sociodémographiques : celles-ci semblent beaucoup moins bien codées que les variables pénales dans les bases de données.
- 12 Par ailleurs, je prends connaissance à la même période de la voix d'autres acteurs institutionnels qui interrogent la construction des statistiques pénitentiaires et pointent en particulier son opacité. C'est le cas en particulier de Pierre-Victor Tournier, qui publie régulièrement des rapports à ce sujet via son « Observatoire de la privation de liberté et des sanctions et mesures appliquées dans la communauté » (OPALE). Il évoque souvent la question des données disponibles sur les détenus, que ce soit dans des publications scientifiques<sup>25</sup>, dans les médias<sup>26</sup> ou encore dans des recommandations publiques<sup>27</sup>.
- 13 Certes, la question de la surpopulation carcérale qui intéresse tant Pierre-Victor Tournier n'est pas au cœur de mes recherches ; mes interrogations portent plus sur la connaissance qu'a l'Administration pénitentiaire des personnes détenues et en particulier de leurs caractéristiques sociodémographiques. De plus, je sais que ces critiques font débat au sein de la DAP et j'essaie de garder une distance critique vis-à-vis d'elles. Néanmoins, ces lectures ne font qu'exacerber ma curiosité et au terme de ma première année de thèse, je souhaite en savoir plus sur la fabrique des statistiques pénitentiaires.
- 14 À cette période, je travaille en coopération avec le service Me5 de la DAP : ses membres m'ont donné accès aux bases de données et je leur fais part régulièrement de mes avancées et de mes résultats économétriques sur le bracelet électronique. Ils peuvent les commenter et me donner de nouvelles pistes de recherche. Au début de l'année 2015, il est question de lancer une nouvelle étude statistique sur la récidive des sortants de prison (la dernière en date portant sur la cohorte des libérés de l'année 2002), et je suis conviée aux réunions de travail à ce sujet. Lors de l'une de ces réunions, plusieurs questions émergent à propos des limites potentielles des bases de données existantes : comment les

agents des greffes les remplissent-ils au sein des établissements ? Comment s'approprient-ils les catégories et les grilles de classement élaborées au Ministère de la Justice ? Y a-t-il des différences locales ? Si ces questions proviennent plutôt des membres de la DAP<sup>28</sup>, je me demande de mon côté si les saisies sont bien conformes à l'idée que j'en ai en tant qu'économètre, et si cela peut avoir un effet sur mon travail et mes résultats.

- 15 À la suite de cette réunion, il est convenu qu'il faut effectuer une étude de terrain pour observer le travail quotidien des greffiers pénitentiaires. En effet, ce service est central dans la fabrique statistique, puisque c'est là que transite toute l'information utilisée ensuite par la DAP pour construire ses publications régulières ainsi que les bases de données spécifiques comme celles dont je dispose. Je propose de m'associer à cette étude : ainsi commence mon enquête ethnographique dans le milieu des greffes pénitentiaires, et ma transition de l'économétrie à la sociologie. Ce passage par le terrain aboutira à la redéfinition complète de l'objet de mes recherches : les statistiques, d'outils utiles à des analyses économétriques, deviennent des boîtes noires à déconstruire et à expliquer.

### ... L'ethnographie lui répond ?

- 16 Ma recherche s'est déroulée au sein de deux établissements pénitentiaires de la région parisienne, choisis conjointement avec le service Me5 de la DAP<sup>29</sup>.
- 17 Le premier d'entre eux, la maison d'arrêt de Villeneuve<sup>30</sup>, est l'un des plus importants de France en termes de capacité, puisqu'il peut accueillir plus de 2 000 personnes. Le taux de rotation des détenus y est donc élevé, ce qui m'a permis d'observer à de multiples reprises la création de dossiers individuels pour les nouveaux arrivants, et plus généralement de nombreuses situations récurrentes que traitent les greffiers : transferts, libérations, permissions de sortir, etc. La taille de l'établissement justifie que le service des greffes y soit important. Celui-ci emploie trente-sept agents lors de mon passage, et fonctionne de façon très structurée. Il comporte ainsi plusieurs bureaux ayant chacun une fonction spécifique : un pôle écrou<sup>31</sup>, un pôle notifications<sup>32</sup>, un pôle application des peines<sup>33</sup> principalement. Cette division du travail s'accompagne d'une forte spécialisation des personnels. Mon observation à la maison d'arrêt de Villeneuve a duré cinq semaines en septembre et octobre 2015, à raison de 4 jours par semaine.
- 18 La deuxième maison d'arrêt, celle de Tourmens, a une capacité environ trois fois inférieure à la première, mais reste un grand établissement à l'échelle nationale. Le service des greffes y est nettement plus petit, puisqu'il ne comporte qu'une dizaine de personnes. La spécialisation y est bien moindre, et certains agents tournent sur différents postes. Ma période d'observation a duré deux semaines à Tourmens, en décembre 2015, à raison également de 4 jours par semaine.
- 19 Le service des greffes est un lieu spécifique au sein de la détention. Les greffes pénitentiaires se distinguent des greffes judiciaires, plus connus et situés dans les tribunaux. Le service qui nous intéresse ici se trouve à l'intérieur des établissements pénitentiaires, dont il est à la fois le « centre » et la « périphérie »<sup>34</sup>. En effet, il est situé en retrait de la détention ordinaire. Cette mise à l'écart n'est pas seulement géographique, elle est aussi fonctionnelle, puisque les activités qui se déroulent au greffe n'ont rien à voir avec celles opérées au quotidien par les surveillants d'étage : il s'agit plutôt de tâches d'exécution, bureaucratiques, surtout de recopiage de pièces de justice

pour les entrer dans un logiciel spécifique nommé GENESIS (Gestion Nationale des personnes Écrouées pour le Suivi Individualisé et la Sécurité).

- 20 Cependant, ces tâches sont « indispensables au fonctionnement concret d'une prison <sup>35</sup> ». Elles consistent à enregistrer les entrées et sorties des détenus et à gérer leurs dossiers individuels. En ce sens, elles assurent la légalité des détentions : les greffiers pénitentiaires contrôlent chaque pièce de justice pour éviter les incarcérations arbitraires. De plus, le service des greffes peut être vu comme le cœur de l'espace de la prison car tous les mouvements de détenus convergent vers lui : c'est un point de passage obligé à l'arrivée, à la libération, pour une permission de sortir ou une extraction, etc. C'est la raison pour laquelle, à Tourmens comme à Villeneuve, il est situé à l'entrée de l'établissement, dans une zone facile d'accès. À la suite de Grégory Salle et Cédric Moreau du Bellaing, le service des greffes pénitentiaires peut être qualifié de véritable « rouage de l'État ». Cette appellation vaut également pour la production des statistiques pénitentiaires, puisqu'il s'agit du lieu central de conversion des parcours pénaux et sociodémographiques des détenus en données chiffrées.
- 21 La sociologie de la prison s'est jusqu'ici peu intéressée aux greffes pénitentiaires, si l'on excepte l'article précédemment cité de Grégory Salle et Cédric Moreau du Bellaing. Avant mon entrée sur le terrain, je n'ai donc que cet article en tête pour mieux situer ce contexte particulier.
- 22 Lors de mon arrivée sur le terrain, à Villeneuve, je cherche à étudier les statistiques pénitentiaires « non comme produit fini, mais comme activité pratique »<sup>36</sup>. En essayant de saisir ce que les greffiers comptent, notent, enregistrent, je m'attends à obtenir, en creux, des éléments sur ce qui compte vraiment aux yeux de l'institution pénitentiaire : quelles informations sont recueillies au sujet des personnes incarcérées ? Sur quoi le logiciel et les greffiers mettent-ils particulièrement l'accent ?
- 23 Pour ce faire, je choisis d'utiliser sur place une méthode d'observation de type ethnographique<sup>37</sup>. Concrètement, j'utilise sur place des carnets de terrain, assez volumineux, que je traîne partout avec moi. Ma présence me permet d'observer en détails les pratiques des agents dans les différents pôles du service, ainsi que le recours au logiciel GENESIS, notamment pendant les quarante arrivées de détenus dont je suis témoin. Au départ, je n'ai pas de grille d'observation, puisque je ne sais pas du tout à quoi m'attendre : ma méthode est inductive. Au fil des jours, je définis de plus en plus précisément ce qui m'intéresse ; par exemple, j'observe différemment les arrivées de détenus, très importantes dans la production des statistiques pénitentiaires. C'est ainsi le seul moment où je m'autorise à écrire dans mon carnet pendant les interactions entre le greffier et la personne incarcérée, et non à attendre d'avoir un moment de calme pour le faire, par souci de ne rien oublier sur toutes les informations recueillies.
- 24 À la fin de ma période d'observation, j'ai cumulé plusieurs centaines de pages de notes. En parallèle, j'ai également pu consulter une centaine de dossiers individuels de personnes incarcérées, et avoir accès à des écrits divers comme des notes de service, des documents juridiques ou des trames utilisées par les greffiers. Je n'ai en revanche pas mené d'entretiens au sein des deux maisons d'arrêt, principalement du fait de contraintes temporelles liées à leur retranscription. Néanmoins, j'ai pu discuter longuement avec la plupart des agents de façon informelle.
- 25 Du fait d'une importante division du travail dans la recherche, peu d'économètres vont observer sur le terrain comment leurs bases de données sont réellement construites<sup>38</sup> (du



moins s'ils le font n'en rendent-ils pas compte par la suite). Certes, des ponts ont déjà été établis entre économétrie et ethnographie, notamment par Agnès Gramain et Florence Weber<sup>39</sup>. Néanmoins, leur démarche est différente puisqu'il ne s'agit pas pour elles de s'intéresser à leurs données mais d'entremêler les deux approches disciplinaires pour expliquer certains comportements (en l'occurrence, les pratiques de l'économie domestique). Comme elles le soulignent pourtant, « l'économiste ne s'étend pas sur le bricolage de ses variables et sur les tâtonnements de ses modèles »<sup>40</sup>. C'est justement sur ce point du « bricolage de variables » que s'est construit mon objet de recherche, même si cette double posture d'économètre et d'ethnologue-sociologue n'est pas allée sans difficulté quant à mon positionnement sur le terrain.

## Doubles « je » : économètre et sociologue, associée à la DAP et étudiante en thèse

- 26 L'une des principales difficultés que je rencontre au cours de cette recherche se produit dès mon arrivée : il s'agit de mon premier travail de terrain et je ne sais pas comment me présenter aux agents<sup>41</sup>. Le problème est double : d'une part, je ne sais pas comment expliquer mon objet de recherche (faut-il parler de mes travaux économétriques antérieurs ou simplement expliquer que je m'intéresse au travail des greffiers, sans autre justification ?) et d'autre part j'ignore comment présenter mon positionnement par rapport à la DAP qui a autorisé mon arrivée sur le terrain.
- 27 Lors de mon arrivée à Villeneuve, je suis accompagnée par un membre du service Me5. En effet, il a été convenu que nous passerions ensemble la première journée sur le terrain, afin qu'elle puisse poser les questions qui intéressent le plus la DAP directement aux agents. Je suis donc immédiatement identifiée par les greffiers comme « quelqu'un de la DAP ». Ce statut est ambivalent. Si quelques agents sont méfiants car supposent que je suis envoyée pour les surveiller, la plupart s'adressent à moi comme à quelqu'un qui peut faire « remonter » tous les petits tracas quotidiens auxquels ils sont confrontés.
- « Virginie m'accompagne pour ma première journée au greffe. Nous arrivons vers 10 heures [...], et nous rencontrons le directeur du service. [...] Il nous demande nos attentes, comme si nous travaillions ensemble. Même si j'avais prévu la question, je ne sais de mon côté pas vraiment quoi répondre : faut-il parler de mon travail économétrique, par exemple ? Je laisse finalement Virginie parler : elle explique qu'« on s'intéresse au travail des greffes car on pense qu'il s'agit d'un maillon important de la production des données » et que « mieux les connaître peut nous aider à mieux faire notre travail ». La réponse du directeur est claire : « ça fait plaisir qu'on vienne nous voir, car on a beaucoup de travail au greffe et on n'est pas aidés ! » [...] Par la suite, le directeur nous emmène faire un tour du service pour nous présenter aux agents. À chaque fois, il indique que nous sommes toutes les deux « de la DAP », ce qui m'embête un peu mais je n'arrive pas vraiment à rétablir la situation<sup>42</sup>. »
- 28 Durant cette rencontre avec le directeur du service des greffes, je ne parviens pas à imposer mes problématiques de recherche, et je suis incluse dans la définition qu'en donne Virginie, qui parle de « *notre travail* » comme si j'appartenais à l'institution. Suite à cette première présentation aux agents, je parviens lors d'autres conversations à expliquer que je ne suis pas de la DAP mais « *étudiante en thèse* ». Progressivement, j'apprends à jouer de l'ambiguïté de mon statut : être affiliée à la DAP me permet par exemple de consulter et de photocopier de nombreux documents ; être perçue comme

une étudiante me fait apparaître non comme quelqu'un qui contrôle le travail des agents mais comme quelqu'un qui cherche à apprendre « *des choses* » (bien que je ne réussisse pas toujours à définir quoi). De toute façon, la plupart des greffiers semblent contents de pouvoir parler de leurs conditions de travail à un tiers, et me posent finalement peu de questions sur la finalité de ma présence au sein du service.

« Philippe, l'archiviste du service, m'explique ses tâches quotidiennes. [...] Au bout d'un moment, il m'interpelle : "et toi alors, parle-moi de ton boulot!". Je lui explique que je suis étudiante, que je fais une thèse et que dans ce cadre je travaille aussi avec la DAP. "Ah oui, tu nous citeras hein ! Et tu amélioreras les choses hein ! Parce que là, ils nous passent du matériel à moitié pourri"<sup>43</sup> !" »

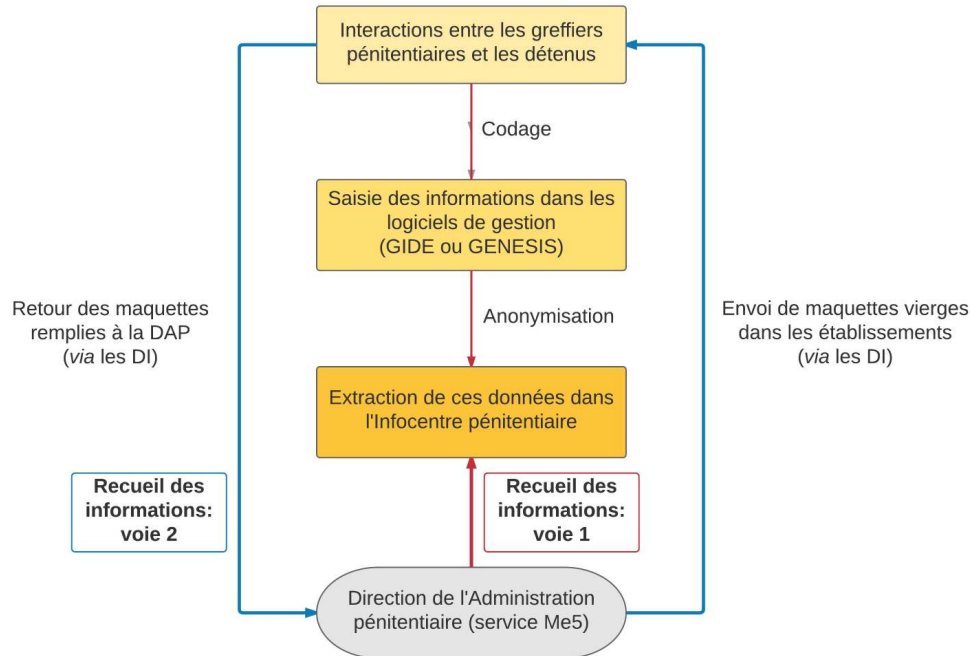
- 29 De manière générale, je peine à expliquer l'objet de mes recherches aux agents que je rencontre : je reste le plus souvent vague en indiquant que je m'intéresse au « *travail des greffiers* ». Si tous connaissent le terme de « sociologue » (sans pour autant avoir une idée précise de son travail, loin de là), personne ne sait ce qu'est un « économètre », et je n'en parle donc pas. Sur ce plan, j'adopte vite une attitude bien définie : me présenter comme sociologue (ou plutôt « *étudiante en sociologie* » ou « *en sciences sociales* ») sans préciser mon objet de recherche. De toute façon, mon entrée sur le terrain *via* la DAP me permet d'éviter les questionnements de la part des agents.
- 30 Le cas de Villeneuve est cependant spécifique par un autre aspect, puisqu'avant d'y passer plusieurs semaines pour ces observations j'y ai été pendant plusieurs années bénévole au sein du GENEPI, une association étudiante visant à « *décloisonner le monde carcéral* ». Dans ce cadre, j'ai croisé à de nombreuses reprises beaucoup de surveillants, dont ceux des greffes. Certains me reconnaissent lorsque j'y retourne en tant que sociologue, et cette nouvelle position brouille encore un peu plus ma place au sein de l'établissement. Je dois ainsi revenir à plusieurs reprises sur mon activité militante, et tenter de désamorcer les critiques qui pointent de la part des agents (génépistes et surveillants pénitentiaires ne sont pas toujours en très bons termes, les uns reprochant aux autres de participer à un système carcéral injuste, les autres répondant aux uns qu'ils ne savent pas de quoi ils parlent). Néanmoins, ce statut d'ancienne bénévole à Villeneuve me rend aussi très familière avec les lieux et me permet d'échanger avec les greffiers (et plus généralement avec leurs collègues surveillants) sur diverses anecdotes relatives à l'établissement. Là aussi, j'apprends à jouer de l'ambiguïté de cette posture et à l'utiliser ou à la taire selon les moments.
- 31 Cette difficulté à se présenter et à jongler avec mes différentes casquettes (à la fois thésarde et participant à certaines réunions de la DAP, à la fois économètre et sociologue) prennent un autre aspect à la maison d'arrêt de Tourmens (où, cette fois, je ne suis jamais allée). Lorsque j'arrive dans ce second établissement, j'ai tiré les leçons de Villeneuve et je pense avoir une stratégie claire : me présenter comme étudiante qui travaille occasionnellement avec les membres de la DAP, sans cacher ni l'une ni l'autre de ces deux facettes.
- 32 Néanmoins, j'ai toujours du mal à expliquer mon objet de recherche dans les rares cas où les agents m'interrogent là-dessus. À cette époque, je ne sais toujours pas comment je vais relier mon travail sur le terrain à celui effectué auparavant sur les bases de données : mon positionnement disciplinaire reste flou, ce qui ne m'aide pas à trouver ma place. J'affronte cette difficulté au fil de l'eau, en cherchant de manière générale à éviter les questions à ce sujet. Cette entreprise a été facilitée à Tourmens car les greffiers m'y considèrent comme une oreille attentive à qui raconter leurs conditions de travail.

- 33 En effet, ce service des greffes présente un fort contraste avec celui de Villeneuve. L'ambiance de travail y est délétère, ce qui ne m'est caché ni par la direction, ni par les personnels eux-mêmes, qui se confient beaucoup à ce sujet. Deux groupes distincts se sont constitués : celui des « métros » (agents originaires de France métropolitaine) et celui des « domiens » (originaires des DOM), qui communiquent souvent entre eux en créole. Cette séparation sur une ligne ethnique complique les relations de travail, puisque les membres de ces deux groupes rechignent à coopérer, explicitement ou implicitement. Je me vois confrontée ici à une nouvelle difficulté majeure dans mes observations, puisque ces conflits au travail polarisent une grande partie des discours des agents ; de plus, malgré mon statut de tiers, c'est mon statut de « métro » qui prime, et la communication avec les « domiens » s'avère difficile. De nombreux extraits de mon journal de terrain sont donc consacrés à ces éléments.
- 34 Je peine à trouver une place adéquate à la maison d'arrêt de Tourmens, et si je recueille beaucoup d'anecdotes sur cette forme particulière de conflits au travail, il m'est presque impossible d'entrer en véritable dialogue avec les agents sur leurs pratiques, à l'exception d'un ou deux greffiers. Finalement, je quitte ce terrain au bout de deux semaines, bien que j'aurais pu y rester plus longtemps<sup>44</sup> ; j'y confirme simplement quelques observations et analyses déjà menées à Villeneuve.
- 35 Ma démarche s'est donc construite au fil de mes questionnements au sujet de mes bases de données, dans une approche réflexive. Le travail ethnographique devait permettre de répondre à certaines questions que l'économètre se posait initialement, même si cette posture n'a pas été de soi sur le terrain, où j'ai parfois eu du mal à trouver ma place. La transformation de mon objet de recherche a finalement emporté avec elle un changement méthodologique profond : le travail de terrain effectué dans les greffes m'a permis de déconstruire l'artefact statistique et de mieux comprendre mes bases de données. Au terme de ce parcours, j'ai une vision bien plus englobante de la fabrique statistique pénitentiaire, de son fonctionnement mais aussi de ses limites.

## **Au cœur de la fabrique des statistiques pénitentiaires : que peut-on apprendre sur les personnes incarcérées ?**

- 36 Les informations dont dispose le service Me5 au sujet des détenus sont enregistrées sous le logiciel GENESIS au sein des greffes pénitentiaires, et elles peuvent remonter à la DAP par deux voies différentes représentées sur la figure 1<sup>45</sup>.
- 37 D'une part, ce service peut demander des remontées manuelles des données. Dans ce cas, il envoie des maquettes Excel aux établissements, qui sont chargés de les remplir. Le bureau Me5 n'a pas vraiment de visibilité sur la façon dont sont complétées ces maquettes<sup>46</sup>. Celles-ci sont ensuite renvoyées à la DAP via les Directions Interrégionales (DI). D'autre part, il existe des remontées de GENESIS. Celles-ci sont effectuées par le biais de l'Infocentre pénitentiaire, logiciel conçu à des fins uniquement statistiques et alimenté par des informaticiens (qui participent notamment à l'anonymisation des informations). Le principal apport de l'Infocentre est l'historicisation des données des logiciels de gestion, puisqu'elles y sont conservées durant une longue période<sup>47</sup>.

Figure : Les deux voies possibles de recueil des informations par la DAP



- 38 La figure 1 montre une véritable « chaîne socio-technique d’inscription et d’écriture »<sup>48</sup>, qui donne finalement naissance aux statistiques pénitentiaires comme les publications mensuelles, trimestrielles ou annuelles. Les caractéristiques des détenus y sont traduites afin de donner lieu à l’inscription de variables dans leurs dossiers : c’est ce processus, et ce qu’il implique pour les données qui en sont issues, qu’il s’agit désormais d’expliquer. Je m’inscris ici dans une perspective constructiviste afin de montrer que les statistiques pénitentiaires reflètent à la fois les impératifs et les priorités de l’institution carcérale, les conditions de travail au sein des services chargés de la production de ces données et les difficultés dans le codage et l’interprétation des informations recueillies<sup>49</sup>.

## Les statistiques pénitentiaires marginalisées par l’institution ?

- 39 Dans le processus de fabrication des statistiques pénitentiaires, le moment de l’arrivée en prison est crucial : en général, les données qui sont alors rentrées dans le logiciel GENESIS ne sont que peu retouchées par la suite. Lors de l’écrou, je peux ainsi observer les interactions qui se nouent entre le nouveau détenu et le greffier qui s’occupe de cette procédure, même si le premier conserve un rôle plutôt passif.

« Christophe appelle le surveillant pour demander à ce qu’on amène les dépôts<sup>50</sup>. Le premier d’entre eux arrive à 22h02, entouré par les trois policiers qui l’escortent. Il se place debout, face au comptoir qui sépare les greffiers des détenus ; Christophe lui indique sèchement la croix dessinée au sol sur laquelle il doit poser ses pieds. Christophe commence par demander au détenu son nom, son prénom, sa date de naissance, sa nationalité, le nom de jeune fille et le prénom de sa mère, s’il a un bracelet électronique, s’il est en semi-liberté ou s’il est en état d’évasion d’une autre prison. Le ton est cordial, sans plus, Christophe enchaîne les questions ; il est pressé car il a d’autres dépôts à enregistrer par la suite.

Après cette première étape, le détenu est conduit par un policier dans la petite salle d’attente qui se situe à côté du comptoir du greffe. Pendant ce temps, Christophe

entre les informations administratives sous GENESIS. Je suis à côté de lui et je regarde l'écran de l'ordinateur. Tout en remplissant le logiciel, Christophe m'explique que toutes les informations figurent ensuite sur la "fiche pénale" du détenu. Celle-ci comporte plusieurs volets, qui regroupent chacun des informations spécifiques. Par exemple, l'identité du nouvel arrivant est consignée dans le volet 1.

Juste après, Christophe lit la pièce de justice qui justifie l'incarcération (un extrait pour écrou) et renseigne les champs correspondants dans le logiciel. Il imprime la "fiche escorte", le document que les policiers doivent signer pour pouvoir partir et qui certifie qu'ils ont bien amené la personne en détention. Il s'intéresse alors aux extraits de jugement ; il doit consigner cette pièce rapidement dans les volets 4 et 5 de la fiche pénale, qui sont consacrés aux infractions commises, aux condamnations reçues et par la suite aux remises de peines accordées. Le nouvel arrivant était en fait recherché pour plusieurs affaires de vols et a été arrêté de manière fortuite lors d'un contrôle routier.

Christophe crée maintenant un numéro d'écrou pour le nouvel arrivant. Ce faisant, il s'aperçoit qu'il existe déjà une personne qui s'appelle DK, comme le détenu. Cela n'a pas l'air d'être problématique ; Christophe se contente d'indiquer ce problème d'alias sous GENESIS, tout en pestant contre la lenteur du logiciel.

Christophe fait revenir l'homme devant le comptoir et énonce rapidement tout ce qu'il vient d'enregistrer : "Vous vous appelez DK, vous êtes né le ... à Paris 20<sup>e</sup>. Votre père s'appelle ..., votre mère .... Vous habitez chez votre mère à Paris, au 23 rue ...". L'homme acquiesce à chaque fin de phrase ; il a l'air fatigué. Christophe lui pose ensuite de nombreuses questions, à un rythme là encore très soutenu : "Vous mesurez combien ? Des signes particuliers ? Des cicatrices ? Des tatouages ?". L'homme donne sa taille et répond "non" pour les signes particuliers. Christophe remplit le volet 1 de la fiche pénale, un onglet spécifique qui se nomme "informations physiques". Ensuite, il passe à l'onglet "informations complémentaires", toujours dans le volet 1. "Est-ce que vous travaillez actuellement ? - Non - Vous êtes marié, célibataire ou en concubinage ? - Célibataire - Vous avez des enfants ? - Non". Les réponses sont courtes, Christophe enchaîne immédiatement, ne laissant pas le temps de développer.

Tout de suite après, il prend la photo du détenu, imprime sa carte et prend ses empreintes. À 22h10, c'est terminé, l'homme sort du greffe entouré de deux surveillants<sup>51</sup>. »

- 40 À la suite de cet extrait de terrain, je note dans mon cahier mon étonnement, voire ma déception : il s'agit de mon premier écrou, et je m'attendais à ce qu'il dure plus longtemps. Certains agents m'avaient dit qu'au greffe, je découvrirais « *comment [ils] prenaient contact avec les détenus et apprenaient à les connaître* ». J'assiste au contraire à un entretien mené à la baguette, où peu de place est laissée à la personne incarcérée. Celle-ci ne fait généralement qu'acquiescer, donner une adresse ou répondre en quelques mots (ou syllabes) aux questions posées ; l'ensemble fait finalement plus penser à un interrogatoire de police qu'à une « prise de contact ». Alors que je m'attendais à de nombreuses interactions entre le greffier et le détenu, je constate que les informations qui sont d'un grand intérêt pour l'économètre passent quelque peu à la trappe : par exemple, Christophe ne semble pas du tout intéressé par le statut professionnel ou familial de DK.
- 41 Ma frustration est due à mon incompréhension initiale de ce que recherchent les greffiers, et derrière eux l'administration pénitentiaire, lors de l'arrivée de personnes incarcérées. Il ne s'agit pas du tout des caractéristiques sociodémographiques des détenus. Les agents des greffes ont pour principale mission de tenir à jour les comptes du nombre de personnes qui dorment chaque nuit dans l'établissement<sup>52</sup>. Pour cela, ils s'occupent de l'ensemble des mouvements qui conduisent des détenus à sortir de

l'établissement ou à y entrer (écrous, libérations, transferts, permissions de sortir, hospitalisations, extractions pour la police ou le tribunal, etc.). Ils modifient donc constamment les dossiers individuels des détenus pour actualiser leurs statuts : sont-ils ou non présents au sein de l'établissement ?

- 42 Par ailleurs, ils doivent vérifier la légalité de l'incarcération, mais aussi tenir compte de tout ce qui modifie le déroulement de la détention : les nouveaux jugements, les aménagements et les remises de peine. Peu de place est finalement accordée aux « statistiques pénitentiaires » telles que je me les imaginai initialement : ce qui compte avant tout pour les greffiers, ce sont les variables d'état-civil pour ne pas confondre les détenus entre eux (nom et prénom, date de naissance, genre, nationalité, adresse, etc.) et pénales pour justifier l'incarcération (longueur des peines prononcées, date de fin de peine prévue, etc.), non les variables sociodémographiques (profession, niveau d'instruction, statut familial, nombre d'enfants, situation de logement, etc.). Pour cette raison, les informations consignées avec soin dans les cinq volets de la fiche pénale ne sont pas forcément celles qui intéressent le plus l'économètre par la suite.
- 43 Lorsque je demande aux agents en quoi consistent leurs activités quotidiennes, aucun ne mentionne les statistiques pénitentiaires, hormis parfois les responsables de service. Les greffiers semblent souvent découvrir, en discutant avec moi, que les publications de la DAP sont issues de leur travail. Certains me disent qu'ils « *feront plus attention* » lors du remplissage des variables sociodémographiques après mon passage, car ils savent désormais que « *des gens utilisent ces données* ». J'observe avec étonnement une importante dissonance cognitive entre, d'une part, le fait que les données issues des greffes représentent un outil de connaissance de la population carcérale et, d'autre part, les agents qui ne prennent pas du tout en compte cet enjeu statistique dans leurs pratiques et leurs discours. Pour eux, il faut renseigner le logiciel sur ce qui leur paraît utile à la bonne gestion de l'établissement ; le reste est secondaire, annexe voire inutile. Les statistiques pénitentiaires sont en fait uniquement un « sous-produit des activités ordinaires » des établissements<sup>53</sup> : il s'agit de données de gestion et non de connaissance de la population incarcérée.
- 44 Finalement, je comprends au terme de mon terrain ethnographique que les variables utilisées dans mon travail économétrique sont de deux ordres. D'une part, il y a celles qui sont indispensables au fonctionnement des prisons (l'identité des détenus et les caractéristiques pénales) et qui peuvent être considérées comme fiables, car leur saisie fait l'objet de nombreuses attentions et de procédures de vérifications<sup>54</sup>. Ainsi, le décompte des personnes détenues ne semble pas pouvoir être mis en doute, tant il a une importance capitale en détention. D'autre part, on trouve celles qui ne participent pas de la bonne marche des établissements (principalement les caractéristiques sociodémographiques) ; celles-ci sont très utiles pour l'économètre, mais elles doivent être considérées avec prudence. Ce résultat, essentiel pour mes analyses futures, est renforcé par d'autres observations de la collecte des données, mais aussi des conditions de travail des greffiers qui ne leur permettent pas de passer plus de temps sur ces variables marginalisées.

## Les conditions de travail des greffiers pénitentiaires : un codage contraint

- 45 Les deux maisons d'arrêt font face à un important taux de surpopulation carcérale. En effet, au 1<sup>er</sup> décembre 2015, la densité de Villeneuve était de 170 %, avec près de mille détenus en surnombre ; pour Tourmens, la situation était similaire avec une densité de 169 %<sup>55</sup>.
- 46 Dans ce contexte difficile, les agents des greffes accomplissent au quotidien de multiples tâches, auprès de nombreux interlocuteurs (les magistrats et greffiers du tribunal, les conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation, les services de police ou de gendarmerie, les autres surveillants de prison, les avocats, les hôpitaux et évidemment les détenus). De ce fait, le service fait souvent face à une course contre la montre. Les agents alternent entre périodes de grandes sollicitations et moments de creux, où plus rien ne se passe. Comme l'ensemble des surveillants de prison<sup>56</sup>, ils n'ont pas la maîtrise de leur temporalité de travail, souvent contraints par l'arrivée d'un nouveau détenu ou par un coup de téléphone.
- 47 Cette difficulté est commune aux deux maisons d'arrêt même si celle de Tourmens est plus touchée pour des raisons liées à l'organisation du service. Dans les périodes à flux tendu, les agents interrompent sans cesse les tâches considérées comme moins urgentes pour se focaliser sur d'autres, et n'y reviennent que quelques minutes ou quelques heures plus tard.
- « Vers 14 heures, je suis de retour au pôle écrou avec Medhi. Il s'occupe des affaires courantes. Il va faire une notification de rejet d'aménagement de peine à un détenu, puis reprend un autre dossier : un détenu s'est vu affecter deux fois la même peine, du fait d'une erreur. Medhi cherche donc à comprendre comment l'erreur a eu lieu. Mais il reçoit à ce moment un fax avec une décision de justice à saisir concernant un détenu : il abandonne l'histoire de la peine double pour entrer cette pièce dans GENESIS. Il se remet juste après sur ce dossier, mais Julie, une collègue du pôle notifications alors en formation, vient lui poser une question. Medhi lui explique, puis revient au dossier de la peine double. Le téléphone sonne : il décroche. Il se remet encore une fois à ce dossier, avant de jeter un œil sur le fax et d'aller chercher quelques documents qui en sortent. Il les lit, puis se remet à s'occuper de sa peine double, mais reçoit alors un mail de la PJJ [Protection Judiciaire de la Jeunesse] au sujet d'une fiche pénale. Finalement, je ne l'ai pas vu enregistrer la peine double : il a sans cesse été interrompu par diverses tâches annexes<sup>57</sup>. »
- 48 Dans ce cadre d'activités multiples, de manque de temps et de surpopulation carcérale, les agents des greffes sont conduits à hiérarchiser leurs activités. Ils passent moins de temps sur celles jugées moins prioritaires<sup>58</sup>, comme les caractéristiques sociodémographiques qu'il faut compléter lors de la procédure d'écrou, ce qui aura un effet sur les données obtenues.
- 49 De plus, comme beaucoup d'établissements pénitentiaires français<sup>59</sup>, les deux maisons d'arrêt sont confrontées à un problème de sous-effectif, même si la maison d'arrêt de Tourmens est plus touchée que celle de Villeneuve. Cette situation m'est confirmée par des échanges informels avec les différents responsables des greffes mais également avec les directeurs des établissements. Elle se manifeste notamment lors de la confection des plannings de service et de congés, très contraints par ce manque d'effectifs.



- 50 Celui-ci s'accompagne d'un taux de rotation important des personnels, là encore commun à l'ensemble de la détention. Lors de ma présence sur place, aussi bien dans l'une que dans l'autre des maisons d'arrêt, je rencontre de nombreux agents en formation qui débutent sur leur poste. À Villeneuve, c'est le cas de quatre agents sur les trente-sept ; à Tourmens, de trois sur dix. Ces formations sont coûteuses en temps, puisqu'elles nécessitent souvent la présence d'un agent plus expérimenté pour permettre l'apprentissage du travail. La grande instabilité des personnels dans l'administration pénitentiaire s'explique par l'origine géographique des surveillants, qui viennent souvent de province. Au début de leur carrière, ils sont en général affectés dans les maisons d'arrêt de région parisienne du fait de la grande taille des établissements et ils demandent ensuite leur mutation.
- 51 Là encore, ce taux de rotation important qui va de pair avec un sous-effectif latent conduit les greffiers à manquer de temps et à marginaliser certaines informations, d'autant plus que leur formation sommaire sur le tas ne permet pas de les sensibiliser à cette problématique.
- 52 Finalement, les conditions matérielles de travail des greffiers les conduisent à se désintéresser des activités statistiques, ce qui renforce la dissonance cognitive mise en évidence auparavant : la DAP semble ne pas avoir de prise sur le recueil d'informations au sujet des détenus, mais utilise pourtant les données issues des établissements pour construire ses publications régulières tout en ayant certainement bien conscience de leur fragilité. Lorsque l'on va voir sur le terrain comment la saisie se déroule, on découvre de multiples contraintes temporelles qui conduisent à la marginalisation de certaines variables, dont on peut alors douter de la fiabilité.
- 53 Les effets de cette dissonance entre les attentes de la DAP et les conditions concrètes de production des données sont d'autant plus importants que les greffiers sont peu formés aux activités qui les attendent. L'enjeu statistique de leur travail n'est pas évoqué durant leur apprentissage du métier, que ce soit par l'institution ou par les collègues auprès de qui ils apprennent sur le tas. En effet, les greffiers pénitentiaires sont souvent d'anciens surveillants de prison ; à ce titre, ils ont reçu une formation initiale de huit mois à l'École nationale d'administration pénitentiaire. Là, peu d'heures d'enseignements ciblées leur sont dispensés sur les postes spécifiques qu'ils pourraient être amenés à occuper, comme les greffes mais également la gestion des cantines, la comptabilité ou la lingerie. On peut estimer cette formation spécifique à une soixantaine d'heures au maximum<sup>60</sup>, durant lesquelles sont traitées des questions très diverses mais aussi très complexes en ce qui concerne le greffe (exercice des voies de recours pour les condamnés, aménagements de peine, rétablissement d'un sursis précédemment révoqué, etc.). L'écart est alors important entre « l'ampleur et l'importance des compétences techniques requises et [...] la piètre qualité de la formation<sup>61</sup> ». Notons qu'à l'inverse, les greffiers judiciaires suivent une formation d'un an et demi à l'École Nationale des Greffes, consacrée uniquement à ces compétences juridiques.
- 54 Cette absence de formation spécifique au greffe pénitentiaire peut être problématique quant au codage des informations sous GENESIS. En effet, dans ce contexte les greffiers s'appuient plutôt sur leurs collègues. Apparaissent alors certaines conventions, qui se renforcent avec le temps : si personne n'a jamais rempli ces informations, pourquoi le ferait-on ? Les variables sociodémographiques sont de plus en plus marginalisées, et les greffiers les considèrent collectivement comme inutiles.



« Christophe remplit l'onglet « informations complémentaires » du volet 1 de GENESIS ; je suis derrière lui et je regarde l'écran de l'ordinateur. “Vous avez une profession ?” demande-t-il au détenu en face de lui : “Non.” Christophe choisit “inactif (autre que retraité)” dans le menu déroulant. “Vous êtes marié, célibataire, en concubinage ? – Non. – Non quoi ?” Sans attendre la réponse du condamné (qui ne viendra pas), Christophe inscrit “célibataire”. “Vous avez des enfants ? – Non.” Christophe ne fait aucune manipulation sur la variable “nombre d'enfants”, il n'indique pas “zéro” mais passe directement à la suite, la prise des empreintes digitales. Dans l'onglet “informations complémentaires”, il ne s'est pas occupé des variables “nombre de frères et sœurs”, “place dans la fratrie”, “situation de logement” et “niveau d'étude”. Quand je lui demande comment il a choisi les variables à traiter, il me répond que “les autres, c'est pas important, et là j'ai pas le temps<sup>62</sup>”. »

- 55 Cet extrait de journal de terrain illustre à la fois le manque de temps des greffiers et la solution qu'ils y apportent (ne pas remplir tous les champs du volet 1), ainsi que le regard qu'ils portent collectivement sur certaines variables : « *les autres, c'est pas important* ». Christophe, comme l'ensemble des agents rencontrés, ne mentionne jamais la visée statistique de son travail : pour lui, comme pour ses collègues, GENESIS est un outil de gestion de la population carcérale, et non un outil statistique. Les informations importantes sont celles qui servent, c'est-à-dire qui seront utiles pour les surveillants pénitentiaires ou les magistrats par la suite. Comme l'ensemble des greffiers, Christophe ne sait pas que les données entrées dans le logiciel remontent ensuite à la DAP ; l'intérêt de cet onglet « *informations complémentaires* » sur GENESIS n'a jamais été explicité institutionnellement.
- 56 Ces éléments nous ramènent à la dissonance cognitive évoquée plus haut : ce qui est pour certains complètement inutile dans un logiciel avant tout destiné à la gestion de l'établissement constitue pour d'autres une source de données statistiques. Le fait d'utiliser un logiciel de gestion pour en extraire des informations n'est pas problématique en soi (d'autant plus que cela permet d'éviter un fastidieux travail de recopiage et de faciliter le travail des greffiers). Cependant, dans notre cas les personnels ne sont pas du tout formés à ces enjeux statistiques, ce qui conduit à des usages très différenciés de GENESIS et à des difficultés dans l'interprétation possible des données sociodémographiques obtenues.

### **La complexité des variables sociodémographiques : réponses, interprétations et recodages**

- 57 Comme l'économètre pouvait s'y attendre, il est plus difficile de coder certaines informations concernant les détenus, et en particulier leurs caractéristiques sociodémographiques. En effet, GENESIS a été conçu à partir de catégories standards, et les situations des personnes incarcérées, souvent chaotiques, ne rentrent pas forcément dans ces cases prédéfinies. Ainsi, la population carcérale diffère de la population française en général. Par exemple, les détenus ont plus d'enfants à charge puisqu'ils sont plus fréquemment pères, s'occupent d'enfants issus de précédentes unions<sup>63</sup> et « accueillent également plus souvent d'autres enfants, neveux, nièces, que les autres » ce qui « [complexifie] encore davantage des situations de couples déjà compliquées<sup>64</sup> ».
- 58 La complexité de ces situations sociales peut rendre difficile la réponse à certaines questions posées lors de l'arrivée en prison. Par exemple, comment compte-t-on le

nombre d'enfants lorsque l'on s'occupe effectivement de proches qui ne sont pas ses enfants biologiques ? Doit-on inclure dans ses frères et sœurs ceux restés au pays dans certaines situations et avec qui on n'a plus de liens depuis des années ? Durant mes observations, j'ai été confrontée à ces situations compliquées, comme pour ce détenu congolais de Villeneuve, célibataire, sans enfants déclarés, dont le père et une partie des frères et sœurs vivent au Congo mais dont la mère et d'autres proches sont en France ; qui dit avoir un enfant mais sans que celui-ci soit reconnu. Cet exemple confirme les travaux sociologiques précédents qui montrent la complexité des parcours familiaux, mais aussi professionnels ou scolaires des détenus<sup>65</sup>, qui n'apportent donc pas toujours eux-mêmes une définition très claire de leur situation professionnelle.

« Nathalie gère un écou. “Vous faites quoi dans la vie ? – J’range des voitures, j’vais les chercher, dans les concessions tout ça.” Nathalie choisit “ouvrier non qualifié”<sup>66</sup> ».

- 59 La matière sur laquelle travaillent les greffiers est complexe, et l'intitulé de la question posée ici (« *vous faites quoi dans la vie ?* ») n'est pas forcément adapté aux multiples petits boulots occupés par les détenus, comme dans le cas de celui-ci qui « *range des voitures* »<sup>67</sup>. Les personnes incarcérées sont également plus souvent concernées par les situations de travail non déclaré ou associé à une activité illégale, donc qui ne sont pas « durcies » dans les catégories statistiques<sup>68</sup>.
- 60 Les greffiers doivent ensuite traduire dans le langage contraint du logiciel les situations parfois compliquées auxquelles ils font face. GENESIS les oblige à sans cesse recoder le discours des détenus pour le faire « entrer » ou « tenir » dans les cases. Or, ces opérations de recodage conduisent à une grande variabilité dans les usages du logiciel, puisque les agents interprètent différemment les propos des détenus mais aussi les catégories auxquelles ils font face sur GENESIS.
- « Stéphane est en train de remplir le volet 1 de GENESIS. [...] “Vous avez un diplôme ? – Le brevet des collèges.” Stéphane inscrit “collège” dans la variable “niveau d'étude”. “Vous avez un métier dehors ? – Je fais des chantiers d'insertion.” Stéphane inscrit “inactif”<sup>69</sup>. [...] »
- « Christophe s'occupe d'accueillir les nouveaux détenus cette nuit. [...] “Vous faites quoi dans la vie ? – Retraité.” Christophe choisit “inactif (autre que retraité)”. Le suivant se déclare “en intérim”, et Christophe choisit “employé de commerce”. Un autre affirme “je ne travaille pas”, Christophe inscrit “inactif (autre que retraité)”, sans demander si l'homme est au chômage ou s'il ne cherche pas d'emploi<sup>70</sup>. »
- 61 Ces deux extraits donnent une idée des interprétations diverses que peuvent avoir différents agents d'une même situation. Le codage des données n'est pas défini *a priori* et dépend des représentations des agents en poste, en particulier en ce qui concerne la classification des professions. Il s'agit d'une « opération de *jugement* » pour « affecter, selon des conventions générales fixées *a priori*, des cas singuliers à des classes »<sup>71</sup>. Ainsi, pour Stéphane, effectuer des « chantiers d'insertion » revient à être « inactif », alors que d'autres auraient pu choisir « ouvrier non qualifié » par exemple. Pour Christophe, être « en intérim » c'est être « employé de commerce ».
- 62 Les greffiers utilisent en fait très peu de critères dans cette opération de jugement ; ils ne semblent pas recourir à des logiques de qualification ou de statut, mais plutôt à des logiques de métier. En effet, ils cherchent souvent l'appellation qui se rapproche le plus de l'intitulé de l'activité d'un détenu (par exemple « cuisinier » ou « ingénieur »). Ils ont tendance à classer les détenus selon une logique de « maraboutdeficelle », « sans qu'il soit possible d'en inférer des logiques cohérentes et communes de classement<sup>72</sup> ».

- 63 Outre les interprétations diverses que les greffiers se font du monde social, la structure de l'outil de collecte utilisé participe également à la construction des statistiques pénitentiaires ; ce résultat est désormais classique, notamment pour la sociologie de la gestion<sup>73</sup>. Par exemple, le logiciel n'impose pas de remplir tous les items du volet 1, et notamment les variables sociodémographiques. Au contraire, il contraint les agents à prendre en compte les volets 4 et 5 (les variables pénales) puisque ceux-ci doivent être complétés pour que la fiche pénale puisse être imprimée. Il oriente donc les pratiques des greffiers, qui peuvent passer plus rapidement sur certaines informations en cas de manque de temps.
- 64 Par ailleurs, pour chaque variable les greffiers doivent choisir parmi une liste déroulante, sans pouvoir définir de nouvelles modalités correspondant mieux à la situation à laquelle ils font face<sup>74</sup>. Or, ces modalités prédéfinies sont interprétées très différemment par les agents.
- « Nathalie m'explique, sous les approbations de Stéphane, qu'elle indique "n'importe quoi" pour la variable "situation professionnelle" sur GENESIS. D'après elle, en effet, il n'y a "pas assez de métiers" parmi lesquels on peut choisir. [...] Plus tard dans la soirée, alors qu'elle s'occupe d'un dossier en particulier, elle m'interpelle : "tu vois, lui je peux rien mettre comme profession, il est cuisinier et y'a pas ! Du coup j'pourrais mettre 'ouvrier non qualifié' peut-être..."<sup>75</sup>. »
- 65 La variable « profession » cristallise de fait de nombreuses interrogations de la part des agents. Élodie m'a également confié toujours choisir « artisan » ou « inactif (autres que retraité) » comme modalité ; Stéphane, lui, alterne entre « inactif (autres que retraité) » et « employé de commerce ». La collecte des données par les agents du greffe est donc soumise à leurs interprétations variées non seulement des situations des détenus mais aussi des catégories statistiques auxquelles ils font face, ce qui conduit à une certaine indétermination<sup>76</sup>.
- 66 La présence de modalités prédéfinies semble de prime abord être un atout pour l'économètre. En effet, elles lui évitent d'effectuer un travail important de nettoyage des bases de données : si les greffiers pouvaient entrer directement des professions, par exemple, on pourrait s'attendre à trouver des modalités très proches (comme « cuisinier », « cuisinière », « employé de restaurant »), floues (« employé », « intérim ») ou dont l'interprétation peut être délicate (« chauffeur », ce qui peut renvoyer aussi bien au chauffeur de taxi, au VTC, au livreur ou encore à l'employé de la RATP). Avec les 24 modalités dont dispose GENESIS, l'économètre est rassuré : il devrait disposer d'informations solides renvoyant à des situations précises. Néanmoins, l'observation des greffiers au travail conduit à mettre en doute cette idée, puisqu'ils sélectionnent toujours les mêmes modalités sans vraiment pouvoir justifier de leurs choix. La variable profession semble finalement sujette à caution.
- 67 Afin de pouvoir l'utiliser quand même, j'ai choisi par la suite de la recoder par un nombre très limité de modalités, en utilisant simplement les catégories « inactifs ou retraité » et « en activité ». Il serait utile de pouvoir distinguer en outre les personnes « en activité précaire » de celles « en activité stable », mais il est difficile de le faire à partir des informations recueillies dans les greffes compte tenu des conditions de saisie sur le logiciel. Pour toutes ces raisons, il est illusoire de vouloir connaître en détails les statuts professionnels des personnes incarcérées à partir des données issues des établissements pénitentiaires. Cette situation concerne de façon générale l'ensemble des caractéristiques

sociodémographiques étudiées : le niveau d'instruction, le statut familial, le nombre d'enfants, la situation de logement, le nombre de frères et sœurs.

- 68 Au terme de ce parcours de recherche, je peux revenir sur l'un des chiffres donnés en introduction : 43,4 % des détenus seraient sans diplôme. Au vu des conditions de production des statistiques pénitentiaires au sein des établissements, le lecteur peut relativiser ce chiffre, présenté comme objectif, clair et précis. L'observation des greffiers au travail conduit au contraire à mettre en lumière une grande marge de manœuvre possible dans l'interprétation, le recodage et donc la saisie des données. Le pouvoir discrétionnaire dont ils disposent les rapproche des « street-level bureaucrates »<sup>77</sup>, d'autant plus qu'il s'agit d'agents de base ayant un travail administratif et bureaucratique, comme l'accueil des détenus, le traitement de leurs demandes, l'instruction des dossiers. De plus, les données statistiques dont ils sont à l'origine servent *in fine* de soutien à l'action publique, et notamment d'indicateurs pour remplir les objectifs fixés par la Loi organique relative aux lois de finances (LOLF). En ce sens, leurs tâches quotidiennes sont essentielles à la production de l'action gouvernementale, même si l'enjeu statistique semble loin d'être prioritaire sur le terrain.
- 69 Cette plongée dans la fabrique des statistiques pénitentiaires m'a conduit à les considérer autrement dans mon travail économétrique. Alors que je les considérais pleinement comme des données naturalisées auparavant, j'ai désormais conscience qu'elles sont construites, comme l'ensemble des informations statistiques<sup>78</sup>, et j'ai plus d'éléments sur la manière dont s'opère cette construction. En particulier, je sais que je peux m'appuyer directement sur les variables pénales ou relatives à l'état-civil des détenus ; en revanche, les informations sociodémographiques sont sujettes à caution et se doivent d'être recodées soigneusement selon des modalités très simples. Finalement, j'ai surtout appris que l'institution carcérale ne connaissait pas vraiment les personnes détenues ; en matière de statistiques pénitentiaires et surtout de données sociodémographiques sur les détenus, beaucoup reste à faire.

---

## NOTES

1. DAP, « Les Chiffres-Clefs de l'Administration pénitentiaire au 1<sup>er</sup> janvier 2015 » [En ligne], mis en ligne le 23 juin 2015. URL: [http://www.justice.gouv.fr/art\\_pix/chiffres\\_cles\\_2015\\_FINALE\\_SFP.pdf](http://www.justice.gouv.fr/art_pix/chiffres_cles_2015_FINALE_SFP.pdf).

2. Citons ainsi la statistique mensuelle, la statistique trimestrielle, qui distingue le milieu ouvert du milieu fermé, ou encore la publication de séries statistiques comme celle sur les personnes placées sous main de justice depuis 1980.

3. Notons que l'emploi du terme « données » relève en fait d'un abus de langage, que l'on se permettra tout au long de cet article. Nous remercions le lecteur de ne pas nous en tenir rigueur, et de garder à l'esprit que les « données » (*data*) ne sont bien sûr pas « données » (*given*). A ce sujet, voir Robert Salais, « La donnée n'est pas un donné. Pour une analyse critique de l'évaluation chiffrée et de la performance », *Revue française d'administration publique*, 2010/3 (n° 135), p. 497-515.

4. Alain Desrosières, *Prouver et gouverner. Une analyse politique des statistiques publiques*, Paris : La découverte, coll. « Sciences humaines », 2014, 256 p., texte établi et introduit par Emmanuel Didier.
5. Florence Jany-Catrice, « De l'évaluation des politiques publiques à la "performance totale" », *Économie et institutions*, 2012, p. 18-19.
6. Bien que l'un des établissements soit un centre pénitentiaire et non une maison d'arrêt, il comprend un quartier maison d'arrêt très important. Par facilité et abus de langage, je m'y référerai ici comme la « maison d'arrêt de Villeneuve ».
7. Alain Desrosières, *La politique des grands nombres, histoire de la raison statistique*, Paris, Éd. de la Découverte, 1993, 440 p.
8. Alain Desrosières, *L'argument statistique*, tome 1 (*Gouverner par les nombres*) et 2 (*Pour une sociologie historique de la quantification*), Paris, Presses des Mines, Coll. « Sciences sociales », 2008, 336 p. et 328 p.
9. Michel Gollac, « Des chiffres insensés ? Pourquoi et comment on donne un sens aux données statistiques », *Revue française de sociologie*, 1997, 38-1, p. 5-36.
10. Émilien Ruiz, « Quantifier une abstraction ? L'histoire du "nombre fonctionnaires" en France », *Genèses*, 2/2015, n° 99, p. 131-148.
11. En revanche, je n'étudierai pas ici la fabrication du dispositif de collecte de données, c'est-à-dire des nomenclatures et du logiciel utilisé ; cette question mériterait en elle-même un article à part entière et fait l'objet d'autres développements dans mon travail de thèse. Je me restreins pour cet article au travail des greffiers au sein des établissements, même si celui-ci ne rend pas compte de l'opération de mise en chiffre dans son ensemble.
12. Anaïs Henneguelle, « Aménagements de peine et récidive : comment sortir de prison ? », août 2014, sous la direction d'Éric Maurin, 95 p.
13. DAP, *op. cit.*, 2015, p. 7.
14. Il s'agit des bases « Libérés 1996 » et « Libérés 2002 », qui suivent des cohortes de détenus libérés respectivement en 1996 et en 2002 afin d'étudier leur taux de récidive cinq années après leur sortie de prison, et de la base « Étude PSE », qui s'intéresse aux 580 premiers placés sous surveillance électronique en France.
15. Anaïs Henneguelle, Benjamin Monnery and Annie Kensey, "Better at Home than in Prison? The Effects of Electronic Monitoring on Recidivism in France", *The Journal of Law and Economics*, August 2016, vol. 59, number 3, p. 629-667.
16. Christian Bessy, « Économie des conventions et sociologie », *Revue française de socio-économie*, 2014, n°13, p. 259-266.
17. Voir *supra* : Alain Desrosières, *L'argument statistique*, *op. cit.*, 2008.
18. Agnès Labrousse, « Comment l'économie politique peut s'inspirer de la sociologie et renouer ainsi avec des traditions délaissées, mais fécondes », *Revue française de socio-économie*, 2014, n°13, p. 225-240.
19. Jean-Claude Passeron, *Le raisonnement sociologique. L'espace non-poppérien du raisonnement naturel*, 1991, Paris, Nathan, 408 p. (et en particulier le chapitre « ce que dit un tableau et ce qu'on en dit »).
20. Dominique Merllié, « Que mesure la statistique ? », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 73, n°2, juin 1988, p. 94-96.
21. Jean-Pierre Briand, Jean-Michel Chapoulie et Henri Peretz, « Les statistiques scolaires comme représentation et comme activité », *Revue française de sociologie*, 1979, 20-4, p. 669-702.
22. *Ibid.*, p. 684.
23. *Ibid.*, p. 670.

24. Pour une recension, voir Katia Choppin et Édouard Gardella (dir.), *Les sciences sociales et le sans-abrisme. Recension bibliographique de langue française 1987-2012*, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, Coll. « Sociologie », 2013, 352 p.
25. Pour ne donner qu'un exemple, Pierre-Victor Tournier, « Vers une base de données criminologiques sous l'égide de l'ONDRP ? », *Rapport 2010 de l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP)*, Paris, Éditions du CNRS, 2010, p. 415-423. La liste complète des publications de Pierre-Victor Tournier peut être trouvée ici.
26. Notamment par ses chroniques régulières sur le site « Plus Nouvel Observateur », dont on trouvera un exemple ici.
27. En particulier via la Commission du Livre blanc sur la pénitencière, installée le 27 janvier 2017 et dont Pierre-Victor Tournier est membre. Dans l'une des notes qu'il a adressée au Garde des Sceaux dans ce cadre (le 25 juillet 2016), il déplore qu'il n'y ait « jamais eu aussi peu d'outils pour analyser » les chiffres records de la surpopulation, et évoque directement la question des indicateurs statistiques construits par la DAP.
28. Ces interrogations sont renforcées par le contexte, puisque les établissements pénitentiaires sont alors en train de changer de logiciel de gestion ; il semble donc important d'avoir des retours sur la prise en main du nouvel outil par les agents.
29. Le choix s'est effectué de manière pragmatique : j'avais demandé à ce qu'il s'agisse de deux établissements parisiens (pour des raisons de financements), et les membres du service Me5 ont alors demandé directement à certains directeurs s'ils étaient favorables à une telle étude. Nous avons ensuite sélectionné les deux premiers qui ont répondu favorablement.
30. Les noms des deux établissements ont été inventés à des fins d'anonymisation (tout comme les noms de toutes les personnes citées par la suite).
31. L'écrout est le nom de la procédure pendant laquelle on constate officiellement l'entrée d'un détenu dans un établissement pénitencière. En général, on dit d'un détenu qu'il est « écrouté » lorsqu'il arrive en détention. Le pôle écrout s'occupe donc surtout des arrivées et des libérations.
32. Le pôle notifications est chargé de recevoir l'ensemble des nouvelles pièces de justice modifiant ou confirmant la situation pénale des détenus, de les consigner et de les faire signer aux personnes incarcérées.
33. Les agents du pôle application des peines s'occupent de tout ce qui modifie la date de sortie l'établissement : les remises de peine ou leur retrait, les aménagements de peines, les transferts, etc.
34. Grégory Salle et Cédric Moreau du Bellaing, « Les grincements d'un rouage de l'État. Tensions et contradictions d'un greffe pénitencière », *Terrains & travaux*, 2010/1, n° 17, p. 174.
35. *Ibid.*, p. 164.
36. Jean-Pierre Briand, Jean-Michel Chapoulie et Henri Peretz, *op. cit.*, p. 685.
37. Pour définir le caractère « ethnographique » de mon travail, je me suis principalement appuyée sur Anne-Marie Arborio, Yves Cohen, Pierre Fournier, Nicolas Hatzfeld, Cédric Lomba et Séverin Muller (dir.), *Observer le travail. Histoire, ethnographie, approches combinées*, Paris, La Découverte, coll. « Recherches », 2008, 352 p. et Stéphane Beaud et Florence Weber, *Guide de l'enquête de terrain*, Paris, La Découverte, coll. « Grands Repères Guides », 2010, 336 p.
38. En revanche, certains sociologues quantitativistes se sont déjà intéressés à la production de leurs données par questionnaires, comme Céline Bessière et Frédérique Houseaux avec leur « enquête sur l'enquête » auprès des enquêteurs de l'INSEE. Elles parviennent à la conclusion qu'il existe des limites dans les deux méthodologies (qualitative et quantitative) et qu'aucune situation d'enquête n'est neutre. Néanmoins, il s'agit d'un article portant sur des « codeurs professionnels » (les enquêteurs de l'INSEE) et non sur la production statistique comme sous-produit des activités d'une institution comme dans mon cas. Voir Céline Bessière et Frédérique Houseaux, « Suivre des enquêteurs », *Genèses*, vol. 29, 1997, p. 100-114.

39. Agnès Gramain et Florence Weber, « Ethnographie et économétrie : pour une coopération empirique », *Genèses*, 3/2001, n°44, p. 127-144.
40. *Ibid.*, p. 139.
41. J'avais déjà effectué une recherche de terrain pour un travail de mémoire (au sein d'un groupe de prières parisien), mais j'étais alors en observation participante et je ne révélais pas mon identité d'étudiante en sociologie.
42. Mardi 29 septembre 2015, Maison d'arrêt de Villeneuve.
43. Lundi 12 octobre 2015, Maison d'arrêt de Villeneuve.
44. Au sujet des « terrains délaissés après une courte période, considérés comme autant d'impasses de recherche », voir Léonore Le Caisne et Laurence Proteau, « La volonté de savoir sociologique à l'épreuve du terrain. De l'enchantement du commissariat au désenchantement de la prison », *Sociétés contemporaines*, 4/2008, n° 72, p. 125-149.
45. La figure 1 fait référence au logiciel GENESIS mais également au logiciel GIDE, qui est son prédécesseur.
46. Ces maquettes devraient également être étudiées en elles-mêmes ; faute de place ici, je laisse de côté la dimension nationale des statistiques pénitentiaires.
47. En effet, le logiciel GENESIS ne comporte pas d'historique. Au bout d'une courte période, les données entrées sont effacées automatiquement.
48. Christian Licoppe et Sylvaine Tuncer, « Le travail de traitement des alarmes liées au bracelet électronique : une perspective ethnographique », communication pour la journée de restitution du programme ISIS (Interactions between Science, Innovation and Society) organisée à l'ENS de Cachan le 14 mars 2016.
49. Jean-Pierre Briand, Jean-Michel Chapoulie, Henri Peretz, *op. cit.*, p. 675.
50. Dans le vocabulaire pénitentiaire, les « dépôts » correspondent aux nouveaux arrivants qui proviennent des dépôts des tribunaux de grande instance.
51. Nuit du mardi 6 octobre 2015, Maison d'arrêt de Villeneuve.
52. Cette activité de comptage n'est pas spécifique aux greffiers mais concerne les surveillants dans leur ensemble. Georges Benguigui, Antoinette Chauvenet et Françoise Orlic, « Les surveillants de prison et la règle », *Déviance et société*, 1994, vol. 18, n° 3, p. 279.
53. Jean-Pierre Briand, Jean-Michel Chapoulie et Henri Peretz, *op. cit.*, p. 669
54. De plus, ces informations engagent directement la responsabilité pénale des agents des greffes, qui y prêtent donc beaucoup plus d'attention puisque des erreurs peuvent être considérées comme des fautes professionnelles graves.
55. DAP, « Statistique mensuelle des personnes écrouées et détenues en France. Situation au 1<sup>er</sup> décembre 2015 », 2015, p. 25.
56. Georges Benguigui, Antoinette Chauvenet et Françoise Orlic *op. cit.*, p. 278
57. Mardi 1<sup>er</sup> décembre 2015, Maison d'arrêt de Tourmens.
58. Les agents effectuent d'abord les tâches qui mettent directement en jeu leur responsabilité pénale, c'est-à-dire celles qui sont relatives à la légalité des titres de détention.
59. Un rapport du Sénat parle ainsi « d'éternelle pénurie » pour qualifier la situation à laquelle font face les prisons françaises en termes d'effectifs (Sénat 2008, p. 50), pas uniquement pour les greffes, mais pour l'ensemble de la détention. Sénat, Rapport n°143 au nom de la commission des Lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du Règlement et d'administration générale sur le projet de loi pénitentiaire, rédigé par M. Jean-René Lecerf et présenté le 17 décembre 2008, 439 p.
60. Commission nationale consultative des droits de l'homme, *Les droits de l'homme dans la prison*, Paris : La Documentation française, 2007, p. 80.

61. Grégory Salle et Cédric Moreau de Bellaing, *op. cit.*, p. 166.
  62. Nuit du mardi 6 octobre 2015, Maison d'arrêt de Villeneuve.
  63. Ainsi, 18% des détenus vivent ou ont vécu avec un bel-enfant contre 4% pour le reste de la population.
  64. INSEE, *L'histoire familiale des hommes détenus*, Synthèses, n°59, janvier 2002, p. 45.
  65. Corinne Rostaing, « Les non-réponses en question », in *L'histoire familiale des hommes détenus*, INSEE, Synthèses, n°59, janvier 2002, p. 93.
  66. Nuit du lundi 19 octobre 2015, Maison d'arrêt de Villeneuve.
  67. Céline Bessière et Frédérique Houseaux *op. cit.*, p. 105
  68. Laurent Thévenot, « L'économie du codage social », *Critiques de l'Économie Politique*, n°23-24, 1983, p. 7.
  69. Nuit du lundi 19 octobre 2015, Maison d'arrêt de Villeneuve.
  70. Nuit du mardi 6 octobre 2015, Maison d'arrêt de Villeneuve.
  71. Alain Desrosières, *op. cit.*, 2008, p. 162.
  72. Jérôme Deauvieu, Étienne Penissat, Cécile Brousse et Cyril Jayet, « Les catégorisations ordinaires de l'espace social français. Une analyse à partir d'un jeu de cartes », *Revue française de sociologie*, 3/2014, vol. 55, p. 413.
  73. Voir par exemple : Ève Chiapello, et Patrick Gilbert, *Sociologie des outils de gestion. Introduction à l'analyse sociale de l'instrumentation de gestion*, Paris, La Découverte, coll. « Grands Repères », 2013, 294 p.
  74. La présence de telles modalités prédéfinies conduit à un appauvrissement de la connaissance de la population carcérale, puisque les greffiers ne peuvent plus « déborder du cadre » ainsi imposé. Voir Xavier de Larminat, « La technologie de mise à distance des condamnés en France. La centralisation informatique des données socio-judiciaires », *Déviance et Société*, 2013/3, vol. 37, p. 359-373.
  75. Nuit du 19 octobre 2015, Maison d'arrêt de Villeneuve.
  76. Au sujet des représentations que les personnels ont des catégories statistiques, voir Jean-Pierre Briand, Jean-Michel Chapoulie et Henri Peretz, *op. cit.*, p. 681.
  77. Michael Lipsky, *Street-Level Bureaucracy: Dilemmas of the Individual in Public Services*, New York, Russell Sage Foundation, 1980, 300 p.
  78. Alain Desrosières, *op. cit.*, 2014, p. 14.
- 

## RÉSUMÉS

Cet article entend témoigner d'une expérience de recherche originale où l'ethnographie est venue compléter un travail économétrique. À la suite de la publication de résultats fondés sur des statistiques pénitentiaires, je cherche à comprendre comment celles-ci sont construites au quotidien dans les prisons. Pour cela, je m'appuie sur des observations ethnographiques menées dans deux maisons d'arrêt de la région parisienne, où je peux assister à la saisie de données par les greffiers pénitentiaires et étudier la fabrication ordinaire du chiffre. Cet article montre qu'il existe une importante dissonance cognitive entre les agents, qui n'évoquent jamais l'enjeu statistique de leurs activités et n'y sont pas formés, et les membres de la Direction de l'administration pénitentiaire, qui s'appuient sur ces sources pour asseoir leurs connaissances des personnes incarcérées. En particulier, les variables sociodémographiques sont marginalisées



dans le processus de construction des statistiques pénitentiaires, et leur utilisation par l'économètre est sujette à caution.

This article intends to relate a specific research experience in which ethnography complements an econometric work. First, I published some results based on prison statistics and relative to electronic monitoring and recidivism; then, I tried to find out how these figures were constructed on a daily basis inside prisons. I thus decided to lead some ethnographic observations inside two Parisians prisons, where I was able to witness the encoding process in the penal and correctional services. This article shows that there exists an important cognitive dissonance between prison warders, who never speak about the statistics they are constructing during their duties and are hardly aware of what is at stake, and members of the French Department of Prison, who use these data to publish official statistics. Ethnographic observations show in particular that sociodemographic variables are not properly filled by prison warders; these data should be treated with caution by econometricians.

## INDEX

**Mots-clés** : économétrie, ethnographie, statistiques pénitentiaires, greffes, fiche pénale, genesis

**Keywords** : econometrics, ethnography, prison statistics, penal and correctional services, genesis